



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
27 juin 2015
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2015
31 août - 4 septembre 2015, New York
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour l'ex-République
yougoslave de Macédoine (2016-2020)**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Fondements du programme	
II. Priorités et partenariats du programme	
III. Gestion du programme et des risques	
IV. Suivi et évaluation	
Annexe Cadre des résultats et des ressources pour l'ex-République yougoslave de Macédoine (2016-2020)	



I. Fondements du Programme

1. Depuis l'indépendance en 1991, le pays a entrepris de créer une démocratie parlementaire et une économie de marché et de préparer la voie pour devenir membre de l'Union européenne. Malgré les progrès substantiels accomplis pour répondre aux exigences de l'adhésion, cette ambition a échoué en raison du conflit qui dure depuis longtemps à propos du nom du pays. Pendant six années consécutives la Commission européenne a recommandé l'ouverture de négociations d'adhésion mais il n'y a jamais eu d'accord. L'appui du public en faveur de l'intégration à l'Europe reste fort mais l'impasse prolongée menace de ralentir le rythme des réformes nécessaires.

2. Le pays a une population variée d'environ 2 millions d'habitants. Selon le recensement le plus récent effectué en 2002, les Macédoniens de souche représentent 64,2 % de la population, les Albanais 25,2 % et d'autres groupes autochtones 10,6 %.¹ Le pays a échappé au conflit armé de grande ampleur qui a eu lieu lors du démembrement de la Yougoslavie dans les années 1990 mais il a été confronté à la violence en 2001 en raison de questions ethniques. Un conflit de six mois été arrêté grâce à l'Accord-cadre d'Ohrid² qui promettait aux minorités des droits élargis et la décentralisation des services publics. Bien que les parties albanaises soient représentées normalement dans les coalitions gouvernementales, des tensions entre les deux principales communautés autochtones persistent.

3. Depuis 2001, le pays jouit d'une grande stabilité bien que la polarisation politique récente ait provoqué une certaine incertitude et soulevé de nouvelles préoccupations sur les droits de l'homme. Le produit national brut par habitant a doublé depuis l'indépendance et est passé à 4870 dollars en 2013;³ l'économie est classée comme revenu moyen élevé. Des politiques favorables au commerce ont été adoptées pour attirer l'investissement étranger direct et des projets d'infrastructure financés par le Gouvernement ont aidé à stimuler la croissance.

4. Toutefois, plusieurs problèmes en matière de développement persistent:

a) **Garantir l'accès à une activité lucrative pour tous les citoyens.** Le chômage reste le principal problème socio-économique. Bien qu'il soit inférieur par rapport au maximum de 37,2 % qu'il avait atteint en 2005, le chômage était encore de 28 % en 2014. Le taux d'activité est parmi les plus bas d'Europe, ce qui dénote à la fois un vaste secteur informel (représentant un emploi sur cinq) et une capacité de création d'emplois limitée.⁴ Le chômage des jeunes est un problème particulier: 45,1 % de ceux qui avaient moins de 29 ans étaient sans emploi en 2014, accentuant ainsi les taux élevés d'émigration parmi les jeunes. Le chômage contribue énormément à la pauvreté: 11,1 % seulement de ceux qui ont du travail sont menacés par la pauvreté, tandis que 43,7 % de ceux qui n'en ont pas sont confrontés à ce risque.⁵ Résoudre la crise de l'emploi fera beaucoup pour éliminer la pauvreté.

¹ Office national de statistique (http://www.stat.gov.mk/PrikaziPoslednaPublikacija_en.aspx?id=54).

² Texte complet: <http://www.ucd.ie/ibis/filestore/Ohrid%20Framework%20Agreement.pdf>.

³ Indicateurs de développement de la Banque mondiale.

⁴ Office national de statistique, Enquête sur la population active, 2013 (<http://www.stat.gov.mk/Publikacii/2.4.14.04.pdf>).

⁵ Indicateurs de pauvreté de Laeken pour 2013, Bureau national de statistique (<http://www.stat.gov.mk/pdf/2015/4.1.15.34.pdf>).

b) Surmonter l'exclusion sociale et protéger les personnes vulnérables.

La croissance économique doit encore se traduire par un meilleur bien-être pour tous les groupes de revenus. Les inégalités restent marquées: le coefficient de Gini était de 37 % en 2013.⁶ Selon la Banque mondiale, la décennie passée a profité à la couche supérieure de 60 % tandis que « les 40 % de la couche inférieure » sont restés en arrière.⁷ En 2013, le risque de pauvreté de la population était de 24,2 % et 48.1 % étaient confrontés soit à la pauvreté soit à l'exclusion sociale.⁸ Deux groupes sont particulièrement vulnérables. La communauté Rom connaît de multiples privations en matière de revenu, de santé, de logement, d'éducation et d'emploi.⁹ En 2011, le chômage des Roms était de 51 % par rapport à 27 % pour les non-Roms et la pauvreté due au manque de revenu était de 41 % par rapport à 14 % pour les non-Roms.¹⁰ Les personnes handicapées représentent un deuxième groupe marginalisé. Seule une petite partie d'enfants handicapés reçoit une sorte d'éducation formelle, peu d'adultes handicapés trouvent un emploi valable et l'accessibilité des installations publiques est inégale. Des politiques et des pratiques plus inclusives sont nécessaires pour résoudre ces problèmes.

c) Renforcer les institutions pour fournir des services publics.

Bien que le pays ait été jugé comme répondant aux critères politiques pour devenir membre de l'Union européenne, le rapport intérimaire de 2014 mettait en garde contre « une dégradation » et demandait instamment un engagement renouvelé à la liberté des médias, à l'état de droit et à la dépolitisation des institutions gouvernementales.¹¹ Il convient de cultiver la cohésion interethnique et les jeunes méritent de pouvoir mieux intervenir dans la vie publique. Ces préoccupations reprennent les recommandations déjà anciennes des mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies.¹² Au niveau local, la décentralisation est incomplète: bien que des responsabilités importantes leur aient été dévolues, les 81 municipalités - en particulier les petites et celles des zones rurales - manquent souvent des ressources nécessaires pour s'en acquitter comme il se doit. Les recettes municipales en tant que part du produit national brut ont passé de 4,68 % en 2010 à 6,27 % en 2012 mais elles sont retombées à 5,88 % en 2013.¹³ De nombreuses municipalités luttent pour couvrir leurs dépenses de base, ce qui leur laisse peu de latitude pour

⁶ Ibidem

⁷ Banque mondiale, *Stratégie de partenariat des pays, 2015-2018* (<http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/eca/mk-cps-2015-2018-eng.pdf>).

⁸ Office national de statistique (<http://www.stat.gov.mk/pdf/2015/4.1.15.34.pdf>).

⁹ PNUD, *La pauvreté des Roms sous l'angle du développement humain*, 2014. (<http://www.eurasia.undp.org/content/dam/rbec/docs/roma%20poverty%20from%20a%20human%20development%20perspective.pdf>).

¹⁰ PNUD, *Les Roms et les non-Roms sur le marché du travail*, 2013 (<http://www.eurasia.undp.org/content/rbec/en/home/library/roma/roma-and-non-roma-in-the-labour-market.html>).

¹¹ Commission européenne, *Rapport intérimaire de 2014* (http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/key_documents/2014/20141008-the-former-yugoslav-republic-of-macedonia-progress-report_en.pdf).

¹² Entre autres, le rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel, 26 mars 2014 (<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G14/125/78/PDF/G1412578.pdf?OpenElement>), et le rapport du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, 1e avril 2014 (http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session26/Documents/A-HRC-26-30-Add2_en.doc).

¹³ Ministère des Finances/PNUD, *Rapport de 2013 sur le financement de l'administration locale*, décembre 2014.

promouvoir le bien-être social ou investir dans le développement. La corruption reste omniprésente à tous les niveaux: 10,8 % des personnes ayant fait l'objet d'une enquête en 2011 avaient fait l'expérience d'une forme quelconque de corruption récente.¹⁴

d) Protéger l'environnement, lutter contre les changements climatiques et renforcer la résilience. L'harmonisation avec les normes environnementales européennes progresse mais la mise en conformité totale coûtera environ 2,3 milliards d'euros.¹⁵ Les gains économiques à court terme prévalent souvent sur les intérêts environnementaux à long terme. L'industrie demande beaucoup de ressources; ici, une meilleure efficacité énergétique promet des économies importantes. Les deux-tiers de la production énergétique reposent sur le charbon; la pollution de l'air dans les villes dépasse souvent les normes légales. Bien que 20 % (ou 230 083 hectares) de tout le territoire soit destiné à la conservation de la nature, seulement 79 433 hectares sont maintenant sous une sorte de programme de zone protégée.¹⁶ Le pays est vulnérable aux séismes et autres catastrophes naturelles. Les variations météorologiques extrêmes provoquées par les changements climatiques sont déjà une menace pour l'agriculture qui représente 10,2 % du produit intérieur brut et 36 % des emplois. Des demandes toujours plus importantes restreignent fortement les ressources en eau et les inondations sont devenues une menace endémique pour les foyers et les exploitations agricoles. La prise de conscience écologique reste limitée: le secteur privé et le secteur public en général doivent participer plus activement pour résoudre les problèmes à venir.

e) Prendre des engagements en matière d'égalité des sexes. Le principe de l'égalité entre les sexes est inscrit dans la législation nationale mais n'est pas encore une réalité quotidienne. Les taux de chômage sont semblables pour les hommes et les femmes mais il y a un écart de 23 % dans les taux d'activité entre les femmes (45,8 %) et les hommes (68,5 %).¹⁷ Les taux d'activité pour les femmes des minorités sont beaucoup plus bas que pour les Macédoniennes d'origine. Les femmes gagnent en moyenne 17,5 % de moins que les hommes effectuant le même travail.¹⁸ Les professions restent fortement divisées selon le sexe et les femmes supportent en général le poids total des travaux ménagers et des soins non rémunérés.¹⁹ Elles sont également sous-représentées aux postes de direction. Des contingents ont augmenté la part des femmes au Parlement et dans les conseils locaux à plus de 30 % mais seulement 4 sur les 81 maires et 1 sur les 25 ministres

¹⁴ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Corruption dans l'ex-République yougoslave de Macédoine: corruption à laquelle doit faire face la population*, 2011

(http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/statistics/corruption/Corruption_report_fYR_Macedonia_FINAL_web.pdf).

¹⁵ Commission européenne, *Instrument d'aide préadhésion: Document de stratégie indicative pour l'ex-République yougoslave de Macédoine*, août 2014

(http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/key_documents/2014/20140919-csp-former-yugoslav-republic-of-macedonia.pdf).

¹⁶ *Cinquième rapport national à la Convention sur la diversité biologique* (http://www.moep.gov.mk/wp-content/uploads/2014/12/Petti-nacionalen-izvestaj_MK_designed.pdf).

¹⁷ Office national de statistique, *Enquête sur la population active*, 2013
(<http://www.stat.gov.mk/Publikacii/2.4.14.04.pdf>).

¹⁸ Organisation internationale du travail (OIT), *L'écart des rémunérations entre les sexes dans l'ex-République yougoslave de Macédoine*, 2012 (<http://ow.ly/L23Ur>).

¹⁹ Commission européenne, *La situation actuelle de l'égalité entre les sexes*, 2012
(http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/files/epo_campaign/country-profile_fyrom_en.pdf).

sont des femmes. On estime qu'une femme sur trois est victime de la violence sexiste.

5. Pendant le cycle du programme 2010-2015, le PNUD a contribué à tous ces domaines, en renforçant les bases pour la continuité et l'expansion de 2016 à 2020. Premièrement, le PNUD a établi un partenariat avec le Ministère du travail et de la politique sociale afin de soutenir 6700 chômeurs pour qu'ils créent leur propre petit commerce, en leur fournissant une formation, un enseignement individualisé, en les conseillant et en leur accordant de petites subventions. En 2014, 12,5 % de tous les nouveaux emplois du secteur privé et 14 % de tous les nouveaux commerces créés étaient imputables au programme.²⁰ Les taux de viabilité du programme ont dépassé 70 %.²¹ Ce travail a créé un système pour faciliter l'entrée des groupes difficiles à employer sur le marché du travail, en mettant l'accent sur les jeunes, les femmes et les Roms. Deuxièmement, le PNUD a apporté un appui au Ministère des finances et à celui de l'Administration locale autonome pour poursuivre la décentralisation fiscale tout en collaborant directement avec les municipalités pour renforcer les capacités de gestion et adopter des méthodes plus transparentes, responsables et participatives. Différents modèles de coopération inter-municipale (centres de développement et centres d'appui au commerce) ont été mis à l'essai dans les 8 régions de planification dans un effort prometteur pour transformer les unités statistiques en réseaux régionaux de maires, entreprises et organisations de la société civile qui fonctionnent. Troisièmement, une décennie de travaux du PNUD sur la gestion du bassin de la région du lac Prespa, soutenu par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et l'Agence Suisse du développement et de la coopération, a réduit l'eutrophisation qui menace la qualité de l'eau et la biodiversité. Les producteurs de pommes ont adopté des pratiques plus durables en créant le noyau d'une approche future « d'emplois verts » pour d'autres domaines. Le PNUD appliquera désormais le modèle Prespa dans le bassin du fleuve Strumica et ailleurs. De plus, il a appuyé le Ministère de l'environnement et de la planification physique en préparant un cadre politique pour les changements climatiques, en assurant la mise à jour des inventaires de carbone et des obligations de présentation de rapports. Le PNUD a également collaboré avec le Centre de gestion des crises pour compléter les évaluations de risques pour les 80 municipalités et pour la ville de Skopje. Quatrièmement, le PNUD a collaboré avec d'autres organisations des Nations Unies pour lutter contre la violence sexiste, à la fois en promouvant de meilleures politiques (notamment une nouvelle loi nationale qui est entrée en vigueur en 2015) et en s'insurgeant contre les stéréotypes. Ces efforts ont contribué à une augmentation de 25 % dans le signalement des violences domestiques entre 2013 et 2014.²²

6. Comme cela est consigné dans des évaluations ordinaires, les réalisations du PNUD reposaient sur des relations de collaboration ouvertes déjà anciennes avec partenaires et donateurs. Les contributions du PNUD étaient des plus concluantes lorsque les mêmes personnels pouvaient directement nouer le dialogue avec des homologues locaux pendant de longues périodes (années plutôt que mois), en

²⁰ Office national de statistique, Enquête sur la population active pour le quatrième trimestre de 2014 (<http://www.stat.gov.mk/pdf/2015/2.1.15.04.pdf>) et calculs du PNUD.

²¹ OIT, *Impact de l'évaluation des programmes du marché de la population active dans l'ex-République yougoslave de Macédoine (2008-2012)*, 2014.

²² Ministère de l'Intérieur (<http://24vesti.mk/za-25-e-zgolemen-brojot-na-prijaveni-sluchai-na-nasilstvo-vr-zheni>).

fournissant un enseignement individualisé informel sur place à côté d'un appui journalier à des projets, lorsque les solutions proposées pouvaient être expérimentées et testées avant d'être développées et lorsque les résultats de l'expansion pouvaient être mis en conformité avec les critères de l'intégration européenne.

II. Priorités et partenariats du Programme

7. Les réalisations des programmes antérieurs donnent au PNUD une orientation précise pour la période 2016-2020 qui est en totale conformité avec le plan stratégique et le projet d'objectifs du développement durable. Les priorités du programme sont tirées du *Partenariat pour le développement durable* qui définit la stratégie des Nations Unies pour la période 2016-2020 et témoigne des consultations intensives tenues en 2014-2015. Le PNUD cherchera à atteindre quatre des cinq résultats du partenariat et introduira le cinquième sur l'égalité des sexes dans les quatre autres.

8. La capacité de mise en œuvre du bureau a été validée par le résultat « satisfaisant » d'un audit en novembre 2014²³. À l'avenir, une structure organisationnelle plus souple permettra aux équipes chargées de trouver des solutions d'aborder les problèmes de développement de façon interdisciplinaire et plus intégrée. Le bureau s'est déjà fait la réputation de pionnier de l'innovation²⁴ et il s'appuiera sur cette base pour appliquer la conception centrée sur l'être humain et trouver de nouvelles solutions axées sur la technologie pendant la période de 2016 à 2020 afin d'élargir la portée du programme et d'en multiplier les avantages.

9. Les droits de l'homme seront la pierre angulaire du programme, avec les principales conventions des Nations Unies – que le pays a presque toutes signées et ratifiées – en fournissant des cadres de politique et de mise en œuvre. Ces principes seront renforcés par les idéaux et aspirations complémentaires qui animent le programme d'adhésion à l'Union européenne.

10. L'égalité entre les sexes étayera tous les domaines du programme et sera également un axe spécifique des activités consacrées à la violence sexiste. Les indicateurs et cibles seront dans toute la mesure du possible ventilés par sexe. Par définition, les femmes sont supposées ne pas être vulnérables mais considérées comme une ressource vitale dont l'énergie, les idées et le leadership doivent être mobilisés pour atteindre la prospérité.

11. Le programme reposera fortement sur la coopération Est-Est. Les réalisations dans des domaines tels que les mesures concernant le marché actif du travail et la gestion des bassins hydrographiques sont déjà partagées entre les réseaux du PNUD. Le pays profitera également de l'expérience des nouveaux états membres de l'Union européenne dans les échanges de pairs à pairs en matière d'adhésion et de la Turquie et d'autres pays pour promouvoir les petites et moyennes entreprises comme moteurs de la croissance de l'emploi.

12. **L'emploi** est la première priorité, conforme au résultat 1 du *Partenariat pour le développement durable* : « D'ici à 2020, davantage de femmes et d'hommes

²³ http://audit-public-disclosure.undp.org/view_audit_rpt_2.cfm?audit_id=1422.

²⁴ Voir: *Cas d'innovation*,

http://www.mk.undp.org/content/dam/the_former_yugoslav_republic_of_macedonia/docs/Innovation%20stories.pdf.

seront en mesure d'améliorer leurs moyens de subsistance en s'assurant un emploi durable dans une économie de plus en plus compétitive et riche en emplois ».

13. Le PNUD collaborera avec le Ministère du travail et des politiques sociales, l'Agence d'emploi privée et d'autres acteurs pour concevoir et mettre en œuvre des politiques qui encouragent les nouveaux emplois du secteur privé. L'accent mis sur les petites et moyennes entreprises nationales complètera celui du Gouvernement sur les multinationales. Le PNUD aidera à insuffler des normes d'inclusion sociale et de travail décent dans les stratégies nationales de l'emploi et continuera à appliquer des mesures actives sur le marché du travail en mettant l'accent sur la garantie, pour les groupes difficiles à employer, de jouir d'un meilleur accès au marché du travail officiel. Les taux de faible participation des femmes des minorités seront pris en considération. Afin de réduire les taux élevés du chômage des jeunes, la formation professionnelle sera réorientée vers les compétences dont a besoin le secteur privé. Les jeunes seront encouragés à viser l'entrepreneuriat plutôt que des emplois dans l'administration publique. Du début à la fin, le PNUD suivra une orientation normative au titre du programme de travail décent de l'Organisation internationale du travail²⁵ et aidera les entreprises à créer des « emplois verts » et à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

14. La **gouvernance démocratique** est la deuxième priorité conforme au résultat 2 du *Partenariat pour le développement durable* : « D'ici à 2020, les institutions et les autorités nationales et locales seront mieux à même de concevoir et de fournir des services de haute qualité à tous les résidents, d'une manière transparente, rentable, non discriminatoire et prenant en considération les besoins des deux sexes ».

15. Le PNUD collaborera avec le Ministère de l'Administration locale autonome, les ministères compétents, les administrations municipales et les organisations de la société civile afin d'améliorer la fourniture de services au niveau local. Ce travail sera harmonisé avec le processus de décentralisation et les principes de développement régional équitable en vue de garantir que les autorités locales aient les capacités de gestion et le financement adéquats pour servir leurs circonscriptions. L'élaboration des politiques deviendra plus participative et transparente et les groupes vulnérables bénéficieront d'une meilleure coopération entre les municipalités, les centres de bien-être social et la société civile. La coopération entre les municipalités aidera à renforcer les économies d'échelle. Il y aura d'autres moyens de fourniture de services, tels que les e-services. Un soutien sera fourni aux niveaux national et local pour améliorer les politiques anti-corruption et étendre l'utilisation des « systèmes d'intégrité » municipaux.

16. Le PNUD soutiendra un engagement plus important de la société civile dans la prise de décisions et la surveillance des politiques et budgets locaux. Du fait que le PNUD travaille pour améliorer la gestion financière municipale, il établira un partenariat avec ONU-Femmes pour promouvoir des politiques et budgets prenant en considération tenant compte des besoins des deux sexes. Avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le PNUD s'efforcera d'étendre l'engagement des jeunes aux questions qui les touchent et il aidera les responsables politiques à mieux prendre en compte leurs préoccupations, notamment en créant des stratégies participatives et tenant compte de leurs besoins. Le PNUD continuera

²⁵ *Programme de pays pour un travail décent 2015-2018* (http://www.ilo.org/budapest/what-we-do/decent-work-country-programmes/WCMS_358382/lang--en/index.htm).

à s'engager avec les acteurs des institutions et de la société civile pour promouvoir la cohésion interethnique, en particulier parmi les jeunes au niveau local. Enfin, il utilisera la coopération Est-Est pour soutenir la conformité avec les normes de l'Union européenne dans le domaine crucial de la primauté du droit.

17. Le PNUD est également prêt à fournir une aide pour traiter les déficits démocratiques et les problèmes de l'état de droit identifiés dans les rapports intérimaires annuels de la Commission européenne, les examens et autres évaluations des traités des Nations Unies, notamment dans les domaines clés des élections, de la justice et des médias. Il appuiera un plus large engagement civique dans la gouvernance.

18. **L'inclusion sociale** est la troisième priorité, conformément au résultat 3 du *Partenariat pour le développement durable* : « D'ici à 2020, un plus grand nombre de membres des groupes socialement exclus et vulnérables sont habilités à exercer leurs droits et à jouir d'une qualité de vie meilleure et d'un accès équitable aux services de base ».

19. Le PNUD interviendra dans deux domaines principaux. Il s'associera au Ministère du travail et des politiques sociales, aux centres de bien-être social et aux municipalités pour fournir des services sociaux intégrés et adaptés à tous ceux qui en ont besoin. Le système de gestion des cas pour la fourniture de services de bien-être social sera introduit. Dans certains cas, par exemple les personnes handicapées, l'amélioration des politiques dépendra des lacunes à combler dans les statistiques nationales disponibles, de sorte que le PNUD conclura un partenariat avec l'Office national de statistique pour faire progresser les méthodes traditionnelles de collecte des données, tout en expérimentant des mesures plus novatrices de procuration. Le PNUD collaborera aussi directement pour aider les groupes vulnérables et socialement exclus à exercer leurs droits et renforcer les capacités dont ils ont besoin pour façonner les politiques et services qui les concernent. Ici, le PNUD établira des partenariats avec d'autres organisations des Nations Unies et la société civile pour mettre en œuvre la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et promouvoir l'inclusion des Roms.

20. Le partenariat entre le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes sera élargi pour promouvoir l'égalité des sexes et la lutte contre la violence sexiste. Si des fonds peuvent être mobilisés, le PNUD collaborera avec la police, les procureurs, les juges et le personnel des centres de bien-être social pour veiller à ce que la nouvelle loi interne sur la violence domestique ait des fonctions efficaces de prévention et de protection et aide les partenaires nationaux à harmoniser leur législation principale avec la Convention relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention d'Istanbul.

21. La **viabilité environnementale et la résilience** sont la quatrième priorité, conformément au 4^e résultat du *Partenariat pour le développement durable* : « D'ici à 2020, les personnes, le secteur privé et les institutions gouvernementales fondent leurs interventions sur les principes du développement durable et les communautés résistent mieux aux catastrophes et aux risques environnementaux ».

22. En collaborant avec le Ministère de l'environnement et de la planification physique et le Ministère de l'agriculture, des forêts et de l'économie de l'eau ainsi qu'avec les municipalités et la société civile, le PNUD se concentrera sur cinq problèmes interdépendants: premièrement, en sensibilisant davantage le public en

général aux menaces écologiques par un petit groupe d'experts et de décideurs, de manière à encourager les changements de comportement nécessaires pour protéger l'environnement et lutter contre les changements climatiques; deuxièmement, en adoptant des politiques et des pratiques susceptibles de réduire les émissions de carbone et de se préparer aux manifestations climatiques extrêmes et aux schémas des inondations et de la sécheresse qui les accompagnent tout en produisant des « emplois verts »; troisièmement, en améliorant la gestion des zones protégées pour préserver la biodiversité; quatrièmement, en améliorant la gestion des bassins hydrographiques pour assurer la préservation de la qualité de l'eau, la diminution des risques d'inondation et l'équilibre des nombreux intérêts disparates pour les ressources hydriques; cinquièmement, en veillant à ce que le Centre de gestion des crises, la Direction de la protection et du sauvetage, les municipalités et les individus se préparent mieux aux catastrophes d'une façon qui tienne compte des différences entre les sexes, y compris en promulguant la Directive de l'Union européenne sur les inondations.

III. Gestion du programme et des risques

23. Le programme de pays sera exécuté à l'échelle nationale. L'agence de coordination du Gouvernement sera le Ministère des affaires étrangères, et les autres autorités nationales et sous-nationales ainsi que les organisations de la société civile seront les partenaires d'exécution tels que définis dans le *Partenariat pour le développement durable*. Les principaux principes de la gestion du programme seront la formulation conjointe, la mise en œuvre, le suivi et le partage des coûts des projets du programme de pays. Il ne sera fait appel à l'exécution directe que dans des cas exceptionnels. Le PNUD continuera à fournir des services d'appui à la mise en œuvre à la demande du Gouvernement.

24. Les fonds de démarrage du PNUD seront contrebalancés par des ressources de trois sources primaires. Le programme continuera à dépendre du partage des coûts du Gouvernement pour les activités axées sur la promotion de l'emploi et la décentralisation et le développement local. Le partage des coûts avec les municipalités jouera un rôle de plus en plus grand pour soutenir les initiatives locales visant les groupes vulnérables. L'Agence suisse pour le développement et la coopération (SDC), le dernier grand bailleur de fonds bilatéral de Skopje, devrait continuer à traiter le pays en priorité, en mettant l'accent sur la gestion de l'eau et la gouvernance démocratique, et à s'appuyer sur le PNUD comme partenaire. Enfin, le PNUD commencera à mettre en œuvre des projets financés au titre de l'Instrument d'aide de préadhésion dans la récupération après les inondations, la décentralisation et la protection de la nature, et il étudiera la possibilité d'un partenariat plus approfondi avec l'Union européenne dans le cadre du deuxième Instrument d'aide de préadhésion.

25. Le bureau de pays devra gérer deux risques principaux. Le plus important est celui du financement puisqu'un changement de priorités par l'un quelconque des trois principaux partenaires du PNUD pourrait compromettre le programme. La diversification sera recherchée dans le cadre de propositions faites au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et au Fonds vert pour le climat et d'autres sources nouvelles et non traditionnelles seront étudiées. La mise en œuvre des projets devra être impeccable, et le bureau fera preuve de prudence financière pour se préparer à des crises éventuelles. Le deuxième risque est politique, en particulier étant donné

mosphère de crise qui prévaut en 2015. Le PNUD gardera fermement son attitude non partisane, son ancrage dans les droits fondamentaux et autres valeurs des Nations Unies et il restera centré sur la mission d'améliorer concrètement les conditions de vie des populations. Une flexibilité à moyen terme peut être requise dans les activités du programme et le bureau sera prêt à répondre aux changements éventuels des priorités nationales.

26. Ce descriptif de programme de pays expose dans leurs grandes lignes les contributions du PNUD aux résultats nationaux et fait office de document de référence pour les comptes à rendre au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et des ressources affectées au programme au niveau du pays. Les obligations redditionnelles des responsables nationaux, régionaux et du siège concernant les programmes de pays sont indiquées dans les directives et procédures du PNUD et dans son cadre de référence pour les contrôles internes.

IV. Suivi et évaluation

27. Les indicateurs de résultat et d'intrant ont été soigneusement sélectionnés pour garantir qu'ils puissent être mesurés facilement et suivis régulièrement. Quelques données de référence et des objectifs seront fixés en 2015 et 2016, en consultation avec les partenaires nationaux. Dans certains cas, le PNUD tirera lui-même les données d'enquêtes réalisées à la demande. Dans d'autres, il collaborera avec ses partenaires pour produire des données pour combler les lacunes statistiques, par exemple sur les personnes handicapées. En l'absence d'un nouveau recensement, le PNUD collaborera avec ses partenaires pour créer des procurations appropriées afin d'éclairer l'élaboration des politiques. Il aidera aussi le pays à renforcer ses capacités de suivi et d'évaluation.

28. Comme dans le cycle précédent, le PNUD s'en remettra aux évaluations pour fonder ses décisions de programmation. Les évaluations porteront sur des résultats complets plutôt que sur des projets uniques pour soutenir la réorientation des activités du bureau autour de solutions de développement intégrées et fondées sur des problèmes.

Au lieu de développer un programme axé sur des rapports et des études plus longs qui prennent beaucoup de temps, le PNUD favorisera des outils conviviaux et fondés sur la pratique pour partager les connaissances et faire rapport sur les résultats. Le bureau fera des expériences de récit oral et de données en temps réel pour créer un programme de pays qui « s'auto-évalue » et il continuera à se concentrer sur les conditions de vie des êtres humains de chair et de sang qui sont notre raison d'être.

Annexe

Cadre de résultats et de ressources pour l'ex-République yougoslave de Macédoine (2016-2020)

Priorités ou objectif national : l'augmentation de la croissance économique et de l'emploi est une condition préalable à l'amélioration des niveaux de vie et de la qualité de vie des citoyens.

Résultat 1 du partenariat pour le développement durable : d'ici à 2020, un plus grand nombre d'hommes et de femmes peuvent améliorer leurs moyens de subsistance par un emploi décent et durable dans une économie de plus en plus compétitive et riche en emplois.

Résultat 1 du plan stratégique : la croissance et le développement sont inclusifs et durables et intègrent des capacités de production créatrices d'emplois et de moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.

Indicateurs de résultats, références, objectifs du Partenariat pour le développement durable des Nations Unies	Source des données et fréquence de la collecte de données, et responsabilités	Résultats indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires/cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat (en milliers de dollars)
1.1. Taux de chômage <i>Référence (4e trim.2014)</i> : Global: 27,6%; femmes: 28,4%; hommes: 27,1% <i>Objectif (2020)</i> : global: 22,6%; femmes: 23,4%; hommes: 22,1%	OIT Enquête sur la population active Office national de statistique	1.1. Les institutions nationales ont amélioré leurs capacités pour élaborer, mettre en œuvre et suivre des politiques et des mesures qui aident à produire des emplois plus durables <i>Indicateur 1.1.1</i> : nombre cumulé d'emplois supplémentaires à plein temps créés <i>Référence (2015)</i> : zéro <i>Objectif (2020)</i> : global 5500; femmes: 2035; hommes: 3465 <i>Moyens de vérification</i> : Agence d'emploi privée <i>Indicateur 1.1.2</i> : mesure * dans laquelle les politiques, systèmes et/ou mesures institutionnels sont en place aux niveaux national et sous-national pour produire et renforcer l'emploi et les moyens de subsistance <i>Référence (2015)</i> : 3 <i>Objectif (2020)</i> : 4 <i>Moyens de vérification</i> : Ministère du travail et des politiques sociales, annuellement	Ministère du travail et des politiques sociales Agence d'emploi privée	Ordinaires : 900 ----- Autres : 20 000
1.2. Taux de chômage des jeunes (moins de 29 ans) <i>Référence (3e trim.2014)</i> : global: 52%; femmes: 49,3%; hommes: 53,6% <i>Objectif (2020)</i> : global: 47%; femmes: 44,3%; hommes: 48,6%	Enquête sur la population active			
1.3. Taux d'emploi dans le secteur non structuré <i>Référence (2013)</i> : global: 22,5%; femmes: 21,7%; hommes: 23,1% <i>Objectif (2020)</i> : global: 19,5%; femmes: 21,7%; hommes: 20,1%	Enquête sur la population active			
		1.2. Les groupes ayant des taux de participation/d'emploi faibles acquièrent les compétences et l'accès dont ils ont besoin pour s'assurer des emplois décents sur le marché formel du travail <i>Indicateur 1.2.1</i> : taux de succès des Roms,		

Indicateurs de résultats, références, objectifs du Partenariat pour le développement durable des Nations Unies	Source des données et fréquence de la collecte de données, et responsabilités	Résultats indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires/cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat (en milliers de dollars)
--	---	---	--	--

1.4. Taux de participation de la main-d'œuvre
Référence (2012): global: 55%; femmes: 43%; hommes: 67%
Objectif (2020): à déterminer

Enquête sur la population active

mesures prises sur le marché du travail avec le soutien du PNUD
Référence (2014): global 47%; femmes:41%; hommes: 50%
Objectif (2020): à déterminer
Moyens de vérification: PNUD, Agence d'emploi privée
Indicateur 1.2.2: Nombre de sociétés qui emploient des personnes handicapées
Référence (2014): global: 1578; secteur public: 53; entreprises privées: 1159; associations protégées:266;
Objectif (2020): à déterminer
Moyens de vérification: Agence d'emploi privée
Indicateur 1.2.3: nombre de femmes d'origine albanaise qui participent aux mesures prises sur le marché actif du travail avec le soutien du PNUD
Référence (2014): 1119;
Objectif (2020): à déterminer
Moyens de vérification: PNUD, Agence d'emploi privée

1.3. Le système d'éducation et de formation est renforcé pour donner aux gens les qualifications et les compétences dont ils ont besoin pour répondre aux demandes du marché du travail

Indicateur 1.3.1: part de femmes et d'hommes en âge de travailler qui trouvent un emploi dans les 12 mois après avoir bénéficié d'une formation dans le cadre des mesures prises sur le marché du travail actif avec le soutien du PNUD

Référence: à déterminer
Objectif: à déterminer
Moyens de vérification: Agence d'emploi

Indicateurs de résultats, références, objectifs du Partenariat pour le développement durable des Nations Unies	Source des données et fréquence de la collecte de données, et responsabilités	Résultats indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires/cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat (en milliers de dollars)
--	---	---	--	--

privée

Indicateur 1.3.2: système d'équivalence et de formation continue mis en place pour les adultes qui n'ont pas terminé leur scolarité

Référence: il n'existe pas de système

Objectif: création et utilisation d'un système de diplômes équivalents et de formation continue

Moyens de vérification: Ministère de l'éducation et des sciences, Centre d'éducation des adultes

1.4. Les politiques nationales favorisent l'esprit d'entreprises, un environnement commercial positif et la croissance durable du secteur privé

Indicateur 1.4.1: évaluation par score dans l'indice de compétitivité du Forum économique mondial

Référence (2014): 4,3

Objectif (2020): à déterminer

Moyens de vérification: Forum économique mondial, annuel

Priorité nationale : entreprendre des réformes pour accroître l'efficacité, l'efficacité et la responsabilité, améliorer la transparence et l'ouverture, la qualité du service et la satisfaction des citoyens

Résultat 2 du Programme de développement durable : d'ici à 2020, les institutions nationales et locales sont mieux en mesure de concevoir et de fournir des services de haute qualité à tous les résidents, de manière transparente, rentable, non-discriminatoire et sensible aux différences entre les sexes.

Résultat 2 du Plan stratégique : les attentes des citoyens en matière d'expression, de développement, d'état de droit et de responsabilité sont satisfaites par des systèmes plus forts de gouvernance démocratique.

Indicateurs de résultats, références, objectifs du Partenariat pour le développement durable des Nations Unies

	<i>Source des données et fréquence de la collecte de données, et responsabilités</i>	<i>Résultats indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires/cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (en milliers de dollars)</i>
2.1. Part des dépenses municipales totales consacrée aux services sociaux <i>Référence (2014): 57,9%</i> <i>Objectif (2020): 64%</i>	Rapports municipaux	2.1. Les institutions de gouvernance locale sont renforcées pour fournir des services efficaces et équitables <i>Indicateur 2.1.1:</i> satisfaction des utilisateurs en ce qui concerne les services municipaux de protection sociale <i>Référence (2014): 2,99</i> <i>Objectif (2020): 3,30</i> <i>Moyens de vérification:</i> enquête périodique de satisfaction des citoyens sous les auspices du Ministère de l'administration locale autonome <i>Indicateur 2.1.2:</i> Nombre de conseils municipaux qui mettent en œuvre une planification budgétaire participative <i>Référence (2014): 52</i> <i>Objectif (2020): 70</i> <i>Moyens de vérification:</i> Ministère de l'administration locale autonome, rapports municipaux <i>Indicateur 2.1.3:</i> Nombre de municipalités qui progressent pour assurer l'égalité d'accès aux installations et aux services publics aux personnes handicapées <i>Référence (2014): à déterminer;</i> <i>Objectif (2020): à déterminer</i> <i>Moyens de vérification:</i> rapports municipaux <i>Indicateur 2.1.4:</i> niveau *de capacité des gouvernements/administrations sous-nationaux pour la planification de la fourniture des services de base <i>Référence (2013): 3</i>	Ministère de l'Administration locale autonome; Municipalités; Association des unités de l'administration locale autonome	Ordinaires: 900 Autres: 12 550
2.2. Évaluation par score dans l'indice d'efficacité de la gouvernance globale de la Banque mondiale <i>Référence (2013): -0,0615</i> <i>Objectif (2020): 0,0</i>	Banque mondiale			
2.3. Nombre de municipalités qui mettent en œuvre des politiques et des budgets tenant compte des besoins des deux sexes <i>Référence (2014): 4</i> <i>Objectif (2020): 15</i>	Rapports municipaux, annuellement			
2.4. Part des jeunes	Enquête de suivi en temps			

Indicateurs de résultats, références, objectifs du Partenariat pour le développement durable des Nations Unies	Source des données et fréquence de la collecte de données, et responsabilités	Résultats indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires/cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat (en milliers de dollars)
(moins de 29 ans) qui voient leur avenir dans le pays <i>Référence (2016):</i> à déterminer <i>Objectif (2020):</i> à déterminer	réel	<p><i>Objectif (2020):</i> 4</p> <p>2.2. Les groupes de la société civile, des individus et des jeunes participent directement aux processus décisionnels et suivent plus activement les institutions nationales et locales <i>Indicateur 2.2.1:</i> part des citoyens satisfaits de la mesure de participation publique dans leur municipalité <i>Référence (2014):</i> 25% <i>Objectif (2020):</i> 40% <i>Moyens de vérification:</i> enquêtes périodiques sur la perception des citoyens <i>Indicateur 2.2.2:</i> mise au point et application de manière participative d'une stratégie nationale complète pour les jeunes, sensible aux différences entre les sexes <i>Référence (2014):</i> stratégie pour la jeunesse arrivée à échéance sans avoir été pleinement mise en œuvre <i>Objectif (2020):</i> adoption et mise en œuvre de manière participative d'une stratégie pour la jeunesse sensible aux différences entre les sexes <i>Moyens de vérification:</i> Agence pour la jeunesse et le sport <i>Indicateur 2.2.3:</i> nombre de municipalités ayant une stratégie pour la jeunesse <i>Référence (2015):</i> 11 <i>Objectif (2020):</i> 60 <i>Source des données:</i> rapports du Ministère de l'administration locale autonome, annuels</p> <p>2.3. Les institutions nationales et locales ont des capacités améliorées pour appliquer les principes de l'état de droit, de la responsabilité et de la transparence dans la fourniture des services publics</p>		

<i>Indicateurs de résultats, références, objectifs du Partenariat pour le développement durable des Nations Unies</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte de données, et responsabilités</i>	<i>Résultats indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires/cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (en milliers de dollars)</i>
---	--	--	---	---

Indicateur 2.3.1: Progrès dans la lutte contre la corruption tels qu'évalués par l'Union européenne

Référence (2014): peu de progrès

Objectif (2020): améliorations tangibles

Moyens de vérification: rapports intérimaires annuels de l'Union européenne

Indicateur 2.3.2: nombre de municipalités utilisant des systèmes d'intégrité complets

Référence (2014): 10

Objectif (2020): 40

Moyens de vérification: Commission anti-corruption de l'État, rapports des organisations de la société civile

Priorité nationale: seule une bonne protection sociale des couches les plus vulnérables de la population permettra de parvenir au développement économique durable

Résultat 3 du Programme de développement durable: d'ici à 2020, les membres des groupes socialement exclus et vulnérables sont mieux habilités à revendiquer leurs droits et à jouir d'une meilleure qualité de vie et d'un accès équitable aux services de base.

Résultat 3 du Plan stratégique: les pays ont renforcé leurs institutions pour qu'elles offrent progressivement un accès universel aux services de base.

Indicateurs de résultats,
références, objectifs du
Partenariat pour le
développement durable des
Nations Unies

Source des données et fréquence de la
collecte de données, et responsabilités

Résultats indicatifs du programme de pays

Principaux
partenaires/cadres de
partenariat

Ressources indicatives par
résultat (en milliers de
dollars)

<p>3.1. Part de la population menacée de pauvreté ou d'exclusion sociale (indicateur combiné de l'ARPE²⁶) <i>Référence (2013):</i> globale: 48,1%; hommes: 48,4%; femmes: 47,8% <i>Objectif:</i> à déterminer</p>	<p>Office nationale de statistique</p>	<p>3.1. Données statistiques produites à l'appui des politiques et des programmes reposant sur des données factuelles destinées aux groupes vulnérables et socialement exclus <i>Indicateur 3.1.1:</i> nombre de nouveaux outils ou systèmes de données mis au point pour remédier aux lacunes statistiques concernant les personnes handicapées et autres groupes vulnérables <i>Référence (2014):</i> 0 <i>Objectif (2020):</i> 5 <i>Moyens de vérification:</i> PNUD <i>Indicateur 3.2.2:</i> données à jour disponibles sur la participation à l'activité économique des femmes appartenant à différents groupes autochtones <i>Référence (2006):</i> l'enquête la plus récente date de 2006 <i>Objectif (2020):</i> données disponibles et actualisées régulièrement</p>	<p>Ministère du travail et des politiques sociales; Ministère de l'éducation et des sciences ; Centre pour l'éducation des adultes; Municipalités; Centres de bien-être social</p>	<p>Ordinaire : 565 Autres 500</p>
<p>3.2. Nombre d'adultes roms employés dans l'économie formelle <i>Référence (2014):</i> globale 4209; hommes: 2889; femmes: 1320 <i>Objectif (2020):</i> à déterminer</p>	<p>Agence d'emploi privée; PNUD, Banque mondiale, enquêtes régionales de l'Agence pour les droits fondamentaux et de l'Institut pour une société ouverte</p>	<p>3.2. Plus de groupes socialement exclus et vulnérables participent directement à la conception et à la fourniture des services sociaux <i>Indicateur 3.2.1.</i> nombre de services sociaux comprenant la participation des utilisateurs à leur conception et fourniture <i>Référence:</i> à déterminer</p>		
<p>3.3. Nombre de cas de violence domestique signalés avec recours aux</p>	<p>Rapports du Ministère de l'intérieur, du procureur général; données des tribunaux</p>			

²⁶ Menacées de pauvreté ou d'exclusion

tribunaux

Référence (2015): à
déterminer pour les

tribunaux

civils/pénaux en
2015*Objectif (2020):*
augmentation de
30% dans les affaires
civiles/pénales3.4. Ratification de Parlement
la Conventiond'Istanbul du Conseil
de l'Europe*Référence (2011):*
signature de la
Convention*Objectif (2020):*
ratification de la
Convention par le
Parlement*Objectif:* à déterminer*Moyens de vérification:* PNUD**3.3.** Plus de personnes handicapées peuvent
exercer leurs droits et jouir d'un niveau de vie
meilleur conformément à la Convention des
Nations Unies relative aux droits des
personnes handicapées*Indicateur 3.3.1:* nombre d'adultes handicapés
employés*Référence (2015):* global: 4425; dans des
associations protégées: 2719; secteur public:
271; secteur privé: 1435*Objectif (2020):* à déterminer*Moyens de vérification:* Agence d'emploi
privée**3.4.** Plus de membres de la communauté rom
peuvent exercer leurs droits, jouir de niveaux
de vie et d'opportunités meilleurs et sortir de
l'exclusion sociale*Indicateur 3.4.1:* nombre de Roms qui
bénéficient de l'amélioration de la fourniture
de services sociaux*Référence (2016):* à déterminer*Objectif (2020):* à déterminer*Moyens de vérification:* PNUD**3.5.** Les institutions ont des capacités
améliorées pour élaborer et mettre en œuvre
des politiques et des services sociaux inclusifs,
reposant sur des données factuelles qui
réduisent l'inégalité et l'exclusion sociale*Indicateur 3.5.1:* mise au point et application
d'un système intégré de gestion des cas tenant
compte des différences entre les sexes*Référence (2015):* gestion des cas intégrée non
appliquée

Objectif (2020): conception et application d'un système de gestion des cas

Moyens de vérification: rapports du Ministère du travail et des politiques sociales

Indicateur 3.5.2: système intégré de gestion des cas tenant compte des différences entre les sexes mis en œuvre à titre pilote au moins dans un endroit

Référence (2015): système de gestion des cas non utilisé

Objectif (2020): système de gestion des cas mis en œuvre à titre pilote dans au moins un endroit

Moyen de vérification: rapports du Ministère du travail et des politiques sociales

3.6. La législation relative à la violence sexiste et à la discrimination est harmonisée avec les normes internationales, et les institutions ont des capacités renforcées pour prévenir efficacement la discrimination et la violence sexiste et la protection des survivants

Indicateur 3.6.1: nombre de lois essentielles (code pénal, loi relative à la police, loi sur la protection sociale) amendées pour être en conformité avec la Convention d'Istanbul et la Convention relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Référence (2015): 0

Objectif (2020): 3

Moyens de vérification: Journal officiel

Indicateur 3.6.2: nombre de victimes de violence sexiste qui bénéficient de services des institutions publiques et des organisations de la société civile conformément aux normes et aux protocoles établis

Référence: à déterminer

<i>Indicateurs de résultats, références, objectifs du Partenariat pour le développement durable des Nations Unies</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte de données, et responsabilités</i>	<i>Résultats indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires/cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (en milliers de dollars)</i>
---	--	--	---	---

Objectif: à déterminer

Moyens de vérification: rapports annuels de l'organisme national de coordination

Priorité nationale : l'utilisation durable des ressources naturelles est nécessaire à la protection de l'environnement.

Résultat 4 du Programme de développement durable : d'ici à 2020, les individus, le secteur privé et les institutions d'État fondent leurs interventions sur les principes du développement durable et les communautés résistent mieux aux catastrophes et aux risques environnementaux

Résultat 1 du Plan stratégique : la croissance et le développement sont inclusifs et durables, incorporant des capacités de production qui créent des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus; et

5: les pays peuvent réduire la probabilité des conflits et amoindrir le risque des catastrophes naturelles, y compris celles dues aux changements climatiques.

<i>Indicateurs de résultats, références, objectifs du Partenariat pour le développement durable des Nations Unies</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte de données, et responsabilités</i>	<i>Résultats indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires/cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (en milliers de dollars)</i>
---	--	--	---	---

4.1. Émissions de gaz à effet de serre (CO ₂ éq. kT) <i>Référence (2012):</i> 12 707,74 <i>Objectif (2020):</i> 11 309,89	Rapports biennaux actualisés de l'inventaire des gaz à effet de serre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; Communication nationale sur les changements climatiques (2018); Rapports annuels du Ministère de l'économie à la Communauté de l'énergie; rapports annuels du Ministère de l'environnement et de la planification physique à l'Agence européenne de l'énergie Base de données internationale sur les catastrophes	4.1. Les entreprises ont adopté des normes et des technologies respectueuses de l'environnement <i>Indicateur 4.2.1:</i> pourcentage d'installations industrielles qui ont adopté des normes et des règles respectueuses de l'environnement et s'y conforment (permis environnementaux A ou B) <i>Référence (2014):</i> 70% <i>Objectif (2018):</i> 90% <i>Moyens de vérification:</i> cadastre des pollueurs, base de données du Ministère de l'environnement 4.2. Amélioration des capacités des acteurs publics et privés pour mettre en œuvre, suivre et évaluer les politiques liées à l'environnement, aux changements climatiques et à la protection de la nature <i>Indicateur 4.3.1:</i> nombre de plans de gestion des zones protégées mis en œuvre par les autorités locales ou des organisations de la société civile <i>Référence (2014):</i> 11	Ministère de l'environnement et de la planification physique; Ministère de l'agriculture, des forêts et de l'économie des eaux; Centre de gestion des crises; Direction pour la protection et le sauvetage; Ville de Skopje; Municipalités de Resen, Strumica, Radovis, Konce, Novo Selo, Vasilevo et Bosilevo	Ordinaires 900 Autres : 20 000
4.2. Part du PIB représentée par les pertes				

<i>Indicateurs de résultats, références, objectifs du Partenariat pour le développement durable des Nations Unies</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte de données, et responsabilités</i>	<i>Résultats indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires/cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (en milliers de dollars)</i>
<p>économiques dues aux risques et catastrophes naturelles</p> <p><i>Référence (2013): 2,6%</i> <i>Objectif (2020): 2,1%</i></p>	Office national de statistique	<p><i>Objectif (2020): 22</i></p> <p><i>Moyens de vérification:</i> système national d'information sur la biodiversité, rapports des municipalités et des organisations de la société civile</p> <p><i>Indicateur 4.3.2:</i> volume de l'investissement public et privé mobilisé et à effet de levier pour le développement à faible intensité de carbone</p> <p><i>Référence (2015):</i> à déterminer</p> <p><i>Objectif (2020):</i> augmentation cumulative de 25%</p> <p><i>Moyens de vérification:</i> base de données des projets du Secrétariat pour l'intégration européenne, rapports des ministères, des autorités locales et des organisations de la société civile compétents.</p>		
<p>4.3. Nombre d'hectares de terre qui sont gérés durablement comme zones protégées dans un régime de conservation, utilisation durable ou de partage d'accès et de bénéfices</p> <p><i>Référence (2014): 79 433</i> <i>Objectif (2020): 120 000</i></p>		<p>4.3. Les communautés, avec l'appui d'un cadre fort de politiques et d'infrastructures nationales, sont mieux préparées pour prévenir les catastrophes et y répondre</p> <p><i>Indicateur 4.4.1:</i> nombre de municipalités ayant un plan de développement local qui intègre une évaluation des dangers et des risques</p> <p><i>Référence (2014): 0</i> <i>Objectif (2018): 8</i></p> <p><i>Moyens de vérification:</i> rapports des autorités locales, rapports de projets, enquêtes</p>		
		<p>4.4. La capacité nationale de gestion des lacs et des bassins fluviaux est améliorée pour fournir de l'eau de meilleure qualité et assurer une utilisation plus équilibrée des ressources naturelles</p> <p><i>Indicateur 4.5.1:</i> réduction des charges de nutriments artificiels (phosphore) dans les eaux du bassin versant du lac Prespa (tonnes/an)</p> <p><i>Référence (2014): 16</i> <i>Objectif (2018): 24</i></p> <p><i>Moyens de vérification:</i> rapports et évaluation des projets</p> <p><i>Indicateur 4.5.2:</i> nombre d'hectares de terre sous un</p>		

Indicateurs de résultats,
références, objectifs du
Partenariat pour le
développement durable des
Nations Unies

Source des données et fréquence de la
collecte de données, et responsabilités

Résultats indicatifs du programme de pays

Principaux
partenaires/cadres de
partenariat

Ressources indicatives par
résultat (en milliers de
dollars)

régime de protection contre les inondations dans le bassin
fluvial du Strumica

Référence: à déterminer

Objectif (2020): 30% d'augmentation par rapport à la
référence

Moyens de vérification: rapports de projets; modèle de
gestion des risques d'inondation

*Échelle de mesure, le cas échéant: 1 = pas du tout, 2 = très partiellement, 3 = dans une certaine mesure; 4 = dans une mesure importante;
5 = complètement.